

QUESTION ORALE DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

SESSION du 05.03.2026

QUESTION ORALE relative à l'Etablissement Public Loire et la contribution statutaire de la Région

Exposé des motifs :

L'Etablissement Public Loire (EPL) est un établissement public de coopération de collectivités territoriales qui agit pour le compte de 60 collectivités dont 6 Régions et assure la prévention des inondations, la gestion des grands ouvrages hydrauliques et l'anticipation des épisodes climatiques extrêmes, en lien étroit avec les grandes collectivités du bassin de la Loire. Il permet une approche coordonnée et solidaire, indispensable face à des risques qui ignorent les frontières administratives.

Un outil de coopération à l'échelle du bassin et qui démontre toute son utilité en ce moment avec l'épisode de crues que connaît l'Ouest de la France et en particulier le Maine-et-Loire et la Loire-Atlantique.

Pourtant, en décembre 2024, lors des coupes sombres, votre majorité a décidé unilatéralement d'approuver le retrait de l'EPL sans motif si ce n'est celui de la dette.

Les derniers éléments révélés par la presse régionale nous informent que le retrait de la Région a été refusé en comité syndical, la Région a désormais une dette de 288 672 euros auprès de l'EPL pour 2025 et 2026, et aucune budgétisation n'est effectuée dans le BP 2026.

Aujourd'hui, vous ne payez et ne siégez pas en comité syndical malgré votre engagement statutaire, ce n'est pas sérieux pour une collectivité territoriale. Ce n'est pas sérieux au regard de la situation actuelle en Pays de la Loire, ce n'est pas sérieux quand une des missions de la Région est de reconquérir la ressource en eau des bassins versants et de la Loire. Ce n'est pas sérieux quand en 2021, vous justifiez la contribution statutaire la Région à l'EPL avec ces mots :

« la Région poursuit l'accompagnement de structures en lien avec la Loire comme l'EPL sur l'enjeu inondation et l'association LOGRAMI, permettant ainsi de disposer d'un réseau d'experts de qualité sur la Loire »

En 2022 et 2023 : « la Région poursuivra son soutien aux structures d'expertises ligériennes dont l'EPL, pour la cohérence des actions menées sur l'ensemble de l'axe de la Loire, sur les volets prévention des inondations et gestion des ouvrages de gestion des inondations ou de soutien d'étiage. »

Aussi, nous vous demandons, Madame la Présidente :

- **Comptez-vous revenir sur votre décision au regard de la situation actuelle en Pays de la Loire qui touche particulièrement les départements 44 et 49 en payant votre contribution statutaire à l'EPL ?**
- **Reconnaissez-vous le travail indispensable de l'EPL qui est un partenaire qui intervient spécifiquement sur notre périmètre régional et dont la mission n'est pas seulement le suivi, l'évaluation et la maîtrise d'ouvrage sur les digues et les ouvrages pour le compte des EPCI et qui relève de la compétence GEMAPI ?**



Lucie ETONNO

Conseillère régionale du
groupe l'Écologie ensemble